

Revendication : vers un bilan en vue d'une EBC - une entrée en matière possible (*Projet*)



nous sommes une entreprise EBC
(l'Économie pour le Bien Commun)
et établissons un bilan d'une EBC

Test rapide ou d'entrée pour les entreprises

sur la durabilité écologique et sociale selon le "bilan d'une EBC" (matrice 5.0.1)

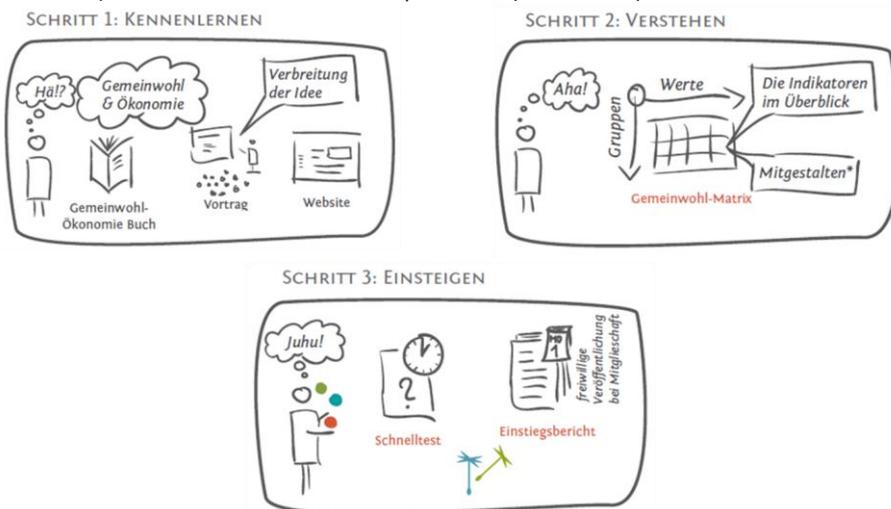
L'économie du bien commun (EBC) est une vision pour une économie et un mode de vie décents et durables. L'économie doit être conçue selon les mêmes valeurs que celles qui permettent aux relations humaines de réussir et qui sont déjà ancrées dans les constitutions. Le premier objectif de l'économie n'est plus la maximisation du profit, mais l'augmentation du "bien commun" dans le respect de critères de durabilité globaux.

Le bilan d'une EBC : la contribution d'une entreprise au bien commun est définie et rendue mesurable sur la base de la matrice d'une EBC (actuellement Matrix 5.0.1).

Le bilan d'une EBC répond à la question de savoir comment une entreprise vit les cinq valeurs fondamentales - outre la liberté, les valeurs constitutionnelles les plus fréquentes des États démocratiques - dignité humaine, solidarité et justice, durabilité écologique, transparence et codécision - en contact avec ses parties prenantes (fournisseurs*, bailleurs de fonds*, collaborateurs, clients/coentreprises et environnement social). La contribution au bien commun est mesurée sur la base des 20 critères.

Procédure recommandée avant d'entreprendre le test d'entrée:

Étape 1 : Faire connaissance / Étape 2 : Comprendre / Étape 3 : Monter à bord.



Nous recommandons de réaliser ce test initial dans le cadre d'un groupe de pairs (3-4 entreprises). Il est possible de faire appel à un conseiller d'une EBC certifié.

Source : dérivé du cahier de travail Bilan compact 5.0.1 de l'économie du bien commun

Matrice de L'Économie pour le Bien Commun (EBC) 5.0.1

Valeur	Dignité humaine	Solidarité et équité	Durabilité environnementale	Transparence et codécision
Parties prenantes				
A : Fournisseurs	A1 Dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement	A2 Solidarité et équité dans la chaîne d'approvisionnement	A3 Durabilité écologique dans la chaîne d'approvisionnement	A4 Transparence et co-décision dans la chaîne d'approvisionnement
B : Propriétaires et partenaires financiers	B1 Attitude éthique face aux financements	B2 Attitude sociale face aux financements	B3 Investissement et utilisation socio-écologique des fonds financiers	B4 Propriété des capitaux et co-décision
C : Salariés	C1 Dignité humaine au travail	C2 Gestion des contrats de travail	C3 Promotion du comportement environnemental des salariés	C4 Co-décision interne et transparence
D : Clients et co-entreprises	D1 Relations éthiques avec les clients	D2 Coopération et solidarité avec les autres entreprises partenaires	D3 Impact écologique par l'utilisation et l'élimination de produits et services	D4 Implication et participation du client et transparence du produit
E : Environnement social	E1 Sens et impact social des produits et services	E2 Contribution à la communauté, au collectif, au bien commun	E3 Réduction des impacts écologiques	E4 Transparence et co-décision sociale

Les documents de travail relatifs au bilan d'une EBC sont disponibles sur www.gemeinwohl-bilanz.ch.

Remarques sur le concept du bilan d'intérêt général :

- La matrice d'une EBC permet une discussion ouverte sur la base de 20 critères de durabilité et leur contribution au bien commun. Elle permet aux entreprises de mettre en place un processus de développement organisationnel global avec un inventaire et la définition de mesures d'amélioration.
- Il intègre également les 17 objectifs de développement des Nations unies (ODD) et invite les entreprises à déterminer leur empreinte écologique.
- Le bilan d'une EBC pose des exigences plus complètes et plus élevées que les autres normes de rapport sur le développement durable - telles que GRI, DNK ou esg2go - en ce qui concerne l'engagement d'une entreprise en matière de durabilité et leur contribution au bien commun.
- Elle convient aux entreprises qui accordent la priorité nécessaire à la durabilité et à l'engagement pour le bien commun. Dans le cadre de l'étude IASS "Obligation de publication sur la durabilité" (juillet 202), elle a obtenu de loin les meilleurs résultats parmi tous les critères considérés.
- L'économie du bien commun mise sur l'économie régénérative : la poursuite de la croissance quantitative de l'économie et des ressources dans les pays industrialisés n'est pas défendable sur le plan écologique. La décroissance verte est nécessaire, car les progrès technologiques ne suffisent pas à eux seuls à assurer une économie neutre en CO2 et à protéger suffisamment la nature.
- Le Bilan de bien commun en version complète et compacte permet une évaluation entre < 0 et 1'000 points - ligne de base, premiers pas, avancé, expérimenté à exemplaire.
- Ce test initial a une fourchette de 0 à 4 points par critère. Un maximum de 80 points peut être obtenu. Le niveau d'évaluation le plus élevé, exemplaire (60-80 points) signifie que des approches innovantes sont mises en œuvre dans les domaines de la durabilité et du bien commun. L'entreprise est un fournisseur d'idées et un modèle dans son secteur.
- Toutes les entreprises ne veulent et ne peuvent pas établir et publier immédiatement un bilan d'une EBC complet. Le test d'entrée permet de se familiariser avec les 20 critères et de faire une première évaluation de la situation de l'entreprise.

Structure selon les cinq parties prenantes sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur (Remarque : ordre différent). Pour les entreprises, il est souvent plus facile de commencer par les critères relatifs aux collaborateurs.

1) Salarié(e)s (Critères C) P. 3-8

- a) Dignité humaine dans l'entreprise
- b) Structure des contrats de travail
- c) Comportement écologique des collaborateurs
- d) Codécision et transparence au sein de l'entreprise

(2) Clients et coentreprises (Critères D) P. 8-12

- a) Relations éthiques avec les clients
- b) Coopération et solidarité avec les co-entreprises
- c) Impact écologique de l'utilisation et de l'élimination des produits et services
- d) Participation des clients et transparence des produits

(3) Propriétaires, partenaires financiers et investissements (Critères B) P. 12-17

- a) Attitude éthique dans la gestion des fonds
- b) Attitude sociale dans l'utilisation des ressources financières
- c) Investissements et utilisation des fonds socio-écologiques
- d) Propriété et codécision

(4) Chaîne d'approvisionnement (Critères A) P. 17-21

- a) Dignité humaine
- b) Solidarité et équité
- c) Durabilité environnementale
- d) Transparence et codécision

(5) Environnement social (Critères E) P. 22-27

- a) Sens et impact social des produits et services
- b) Contribution à la communauté
- c) Réduction de l'impact écologique
- d) Transparence et codécision sociale

Remarque concernant l'évaluation : le niveau supérieur d'un critère ne peut être atteint que si les exigences du niveau inférieur sont remplies.

(1) Salarié(e)s

(a) Dignité humaine au travail

Une entreprise durable...

- met en œuvre une culture d'entreprise et de communication respectueuse et ouverte.
- assure l'embauche des salarié(e)s en fonction de leurs forces personnelles, crée des marges de manœuvre pour leur auto-organisation, et favorise le développement personnel et professionnel de tous les salarié(e)s.
- voit la diversité comme une ressource.

Questions du rapport

- Comment la culture d'entreprise peut-elle être décrite ?
- Quelles sont les mesures mises en œuvre pour élargir les compétences des salarié(e)s ?

- Quelles mesures ont été mises en œuvre pour la promotion de la santé au travail et pour la sécurité au travail ? Comment sont évaluées ces mesures ?
- Quel rôle la diversité joue-t-elle dans l'inclusion (l'embauche) et le management des salarié(e)s ? Quels sont les accords ou mesures d'entreprise déjà existants ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- durée moyenne d'appartenance à l'entreprise.
- offres et demandes satisfaites en matière de développement de compétences (professionnelles et personnelles) en heures par salarié(e), respectivement par rapport au niveau du positionnement dans l'entreprise
- Taux d'absence pour maladie (selon la répartition démographique)
- Nombre et étendu des accidents du travail.
- Propositions de prestations ou services dans le domaine de la santé ou de la diversité : contenu et nombre d'heures par salarié(e).
- dimensions de la diversité (par exemple : âge, sexe, ethnie, limitations physiques/psychologiques, – selon la pertinence de ces critères et la possibilité de recueillir ces informations).

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle n'a pas de structures, de comportements ou d'aspects qui soutiennent des conditions de travail inhumaines ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Des solutions innovantes et/ou globales pour une culture d'entreprise orientée vers les collaborateurs, pour l'amélioration de la santé sur le lieu de travail ou pour la promotion de la diversité sont vécues de manière durable et naturelle et sont ressenties comme telles par les collaborateurs.

Expérimenté (3)

Les effets et les succès des mesures visant à promouvoir ou à améliorer une culture d'entreprise orientée vers les collaborateurs, la santé au travail ou la promotion de la diversité sont visibles et analysés. Les mesures sont largement mises en œuvre.

Avancé (2)

Les premières mesures visant à améliorer ou à promouvoir une culture d'entreprise orientée vers les collaborateurs, la santé au travail ou la promotion de la diversité sont mises en œuvre.

Premières étapes (1)

L'entreprise se penche pour la première fois sur sa propre culture d'entreprise. Des mesures concrètes pour améliorer ou promouvoir une culture d'entreprise orientée vers les collaborateurs, la santé au travail ou la promotion de la diversité sont prévues.

Ligne de base (0)

Culture d'entreprise conventionnelle, pas d'offre particulière pour améliorer la santé ou promouvoir la diversité.

b) Gestion des contrats de travail

Une entreprise durable...

- améliore en permanence les conditions de travail contractuelles.
- permet une grande individualité dans l'arrangement contractuel.
- discute ouvertement les bases des conditions de travail avec tous les salariés.
- habilite les salarié(e)s à prendre eux-mêmes des décisions importantes.

Questions du rapport

- Comment l'organisation veille-t-elle à ce que tous les salariés aient droit à une rémunération adaptée à la vie régionale et permettant des conditions de vie dignes ?
- Quelles sont les possibilités d'autodétermination des rémunérations dans l'organisation ?
- Comment les heures de travail sont-elles enregistrées dans l'organisation ? Comment sont réparties les charges de travail ? Quel rôle jouent les heures supplémentaires dans le succès de l'organisation ?
- Quelles sont les possibilités offertes dans l'organisation pour organiser soi-même le temps de travail ? Quels sont les modèles d'organisation du travail proposés dans l'entreprise ?
- Quelles sont les mesures proposées par l'entreprise pour assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Écart des revenus.
- Revenu médian.
- Heures de travail hebdomadaires à l'échelle de l'entreprise (par exemple : 42 heures).
- Heures supplémentaires effectuées.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer que les collaborateurs ne sont pas soumis à des charges unilatérales ou à une exploitation par le biais de contrats de travail injustes ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Une procédure d'autodétermination des éléments fondamentaux de la relation de travail est développée. Les éléments sont adaptés individuellement en fonction des besoins et déterminés de manière autonome par les collaborateurs.

Expérimenté (3)

Avec la légitimation correspondante de tous les collaborateurs, l'écart de rémunération maximal de 1:5 et le temps de travail hebdomadaire maximal de 40 heures peuvent être adaptés aux besoins de l'organisation. La légitimation doit être à nouveau demandée si nécessaire.

Avancé (2)

Des mesures sont prises pour garantir un "salaire décent" adapté au coût de la vie régional. Les collaborateurs sont soutenus dans la mise en place d'une gestion consciente du temps de travail et de la pratique des heures supplémentaires. Les collaborateurs ont la possibilité de choisir entre différents modèles de travail flexibles.

Premières étapes (1)

Analyse et discussion régulières de la répartition de la charge de travail, du rendement, du temps de travail, de l'utilisation des modèles de travail et du salaire.

Ligne de base (0)

Les exigences légales minimales d'une relation de travail contractuelle sont respectées.

c) Comportement environnemental des salarié(e)s

Une entreprise durable...

- développe une conscience écologique et favorise le comportement écologique des salarié(e)s.
- crée le cadre et les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de projets durables, qui permettent de promouvoir le comportement écologique des salarié(e)s.
- contribue par le biais de sa culture d'entreprise et de ses processus internes à la mise en œuvre d'actions et de mesures ayant des aspects écologiques essentiels.

Questions du rapport

- Quelle valeur l'entreprise attache-t-elle à l'origine bio-régionale de ses aliments sur le lieu de travail?
- Quels moyens de transport les salariés utilisent-ils pour se rendre sur leur lieu de travail ?
- Quelle stratégie l'entreprise poursuit-elle en ce qui concerne le comportement environnemental de ses salarié(e)s, y a-t-il des formations continues ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Proportion d'aliments provenant de sources biologiques, écologiques ?
- Proportion de déplacements en voiture ou en transports en commun ou à vélo ou à pied.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle n'encourage pas le gaspillage des ressources et qu'elle ne tolère pas de comportement non écologique ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Alimentation principalement sans viande, aliments principalement locaux et de saison, faible part de trajets en voiture en kilomètres, déplacements professionnels toujours avec la meilleure option écologique, recrutement du personnel en tenant compte de la conscience écologique.

Expérimenté (3)

Alimentation majoritairement sans viande, produits alimentaires majoritairement locaux et de saison, part réduite des trajets en voiture en kilomètres, déplacements professionnels en tenant compte positivement des meilleures variantes écologiques, programmes de formation continue avec aspects écologiques et projets écologiques existants dans l'entreprise.

Avancé (2)

Engagement clair au sein de l'entreprise en faveur d'habitudes alimentaires durables, politique de mobilité durable cohérente et intégration ponctuelle d'aspects écologiques dans les programmes de formation continue.

Premiers pas (1)

L'entreprise recommande ponctuellement des aspects écologiques, par exemple une corbeille de fruits est disponible, la direction donne l'exemple d'un comportement écologique.

Ligne de base (0)

Aucune contradiction avec un comportement écologique n'est visible dans l'entreprise.

d) Co-décision interne et transparence

Une entreprise durable...

- rend toutes les données existantes, même critiques, transparentes, accessibles et facilement compréhensibles pour les salariés.
- permet aux équipes et aux employé(e)s de prendre part aux décisions dans une large mesure.

Questions du rapport

- À quelles données critiques ou essentielles les salariés peuvent-ils accéder facilement ?
- Comment les leaders sont-ils sélectionnés, évalués et destitués ? Par qui ?
- A quelles décisions les salariés peuvent-ils participer ? Par quels moyens ? Quelles modalités ?
- Quelles expériences de participation des salarié(e)s ont été réalisées ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Degré de transparence des données critiques et essentielles (estimation en %).
- Part des décisions prises par consultation / participation / codécision (en%).

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Toutes les décisions essentielles sont prises de manière aussi consensuelle que possible, y compris la nomination et la révocation des dirigeants. Toutes les données essentielles et critiques sont facilement accessibles et compréhensibles pour tous les collaborateurs. Culture vécue de la transparence et de la participation.

Expérimenté (3)

Certaines décisions sont prises, dans la mesure du possible, de manière consensuelle avec les collaborateurs, y compris la nomination et la révocation des cadres. Une grande partie des données critiques sont transparentes, facilement disponibles et présentées de manière compréhensible. Plusieurs années de pratique.

Avancé (2)

Consultation et participation des collaborateurs aux thèmes et décisions essentiels, y compris la nomination des dirigeants. Certaines données critiques sont transparentes, facilement disponibles et présentées de manière compréhensible.

Premiers pas (1)

S'occuper du thème de la transparence et de la participation, planification concrète vers plus de codécision.

Ligne de base (0)

La transparence légale et les droits de participation des collaborateurs sont respectés.

(2) Clients et co-entreprises

a) Une relation client éthique

Une entreprise durable ...

- veille à entretenir des relations d'égal à égal avec ses clients et à faire preuve de transparence et d'honnêteté afin d'assurer le bien-être et la satisfaction des besoins dans un esprit de partenariat.
- conçoit les produits et les services ainsi que la communication de manière délibérément exempte d'obstacles - de la facilité d'utilisation et de commande du produit ou du service jusqu'au lieu de vente, en passant par l'accès aux informations.
- renonce à la publicité déloyale qui, par l'embellissement, la dissimulation et la pression à la vente, entraîne des avantages commerciaux illégitimes.

Questions du rapport

- Comment l'entreprise acquiert-elle de nouveaux clients et comment gère-t-elle ses clients réguliers ?
- Comment l'entreprise s'assure-t-elle que les avantages pour le client passent avant sa propre recherche de chiffre d'affaires ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Aperçu des budgets de marketing, de vente et de publicité : dépenses pour les mesures ou les campagnes.
- Mode de rémunération des collaborateurs de vente : éléments fixes et éléments liés au chiffre d'affaires en %.
- Objectifs internes de chiffre d'affaires de la part de l'entreprise : oui/non

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Des projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle n'a pas recours à des mesures publicitaires contraires à l'éthique ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Les relations d'égal à égal avec les clients font partie du positionnement sur le marché. Des solutions innovantes pour concevoir une communication respectueuse de la dignité humaine et de l'accessibilité sont mises en œuvre dans toute l'entreprise.

Expérimenté (3)

En plus des directives éthiques dans la vente, tous les points de contact avec les clients sont régulièrement contrôlés et améliorés en ce qui concerne la satisfaction des besoins des

clients et l'égalité des chances. L'accessibilité est largement mise en œuvre dans l'entreprise.

Avancé (2)

Des directives éthiques concrètes pour l'acquisition et la gestion de la clientèle ainsi que des solutions pour les groupes de clients défavorisés sont mises en œuvre de manière obligatoire.

Premiers pas (1)

Une attention active est portée aux besoins réels des clients en termes d'offre de services, de recrutement et de gestion de la clientèle et d'identification des groupes de clients défavorisés.

Ligne de base (0)

L'entreprise respecte les règles de la concurrence loyale, communique honnêtement avec ses clients et s'abstient de toute publicité comparative.

b) Coopération et solidarité avec les autres entreprises

Une entreprise durable ...

- considère la concurrence comme un complément sur le marché.
- travaille avec d'autres entreprises à des solutions et des offres qui identifient et répondent aux besoins des clients.
- offre à d'autres entreprises un soutien désintéressé dans des situations d'urgence.

Questions de rapport

- Avec quelles entreprises coopère-t-elle déjà et quels sont ses objectifs ?
- Dans quels domaines l'entreprise se comporte-t-elle de manière solidaire envers d'autres entreprises ? Apporte-t-elle également une aide désintéressée ?

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle renonce complètement à tout comportement préjudiciable et discréditant à l'égard des autres entreprises ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

L'offre se fait en principe (lorsque c'est possible) en coopération, les associations solidaires avec d'autres entreprises sont pratiquées dans le cadre du modèle d'entreprise.

Expérimenté (3)

Premières coopérations avec des co-entreprises du même secteur, collaboration à l'augmentation des normes du secteur, expériences étendues de transmission de main-d'œuvre, de commandes, de moyens financiers et/ou de technologie dans des situations d'urgence ou pour soutenir des co-entreprises.

Avancé (2)

Premières coopérations avec des co-entreprises d'autres secteurs ou plus éloignées du même secteur, premières expériences de transfert de main-d'œuvre, de commandes, de

moyens financiers et/ou de technologie dans des situations d'urgence ou pour soutenir des co-entreprises.

Premiers pas (1)

Attitude ouverte envers les coentreprises, coopération sur demande, volonté d'agir de manière solidaire, on répond aux appels à l'aide et aux demandes.

Ligne de base (0)

L'entreprise n'agit ni contre ni avec d'autres entreprises et ne profite pas des autres.

c) Impact écologique de l'utilisation et de l'élimination des produits et des services

Une entreprise durable ...

- s'efforce de connaître le plus précisément possible l'impact écologique de l'utilisation et de l'élimination des produits et de le minimiser.
- propose des produits et des services dont l'impact écologique dû à l'utilisation et à l'élimination est inférieur à celui des alternatives existantes.
- se penche sur les conditions d'utilisation et d'élimination par les clients et tente de les influencer dans le sens d'une utilisation durable (efficacité, cohérence, suffisance).

Questions du rapport

- Quel est l'impact écologique des produits et des services, en tant que tel et en comparaison avec les alternatives existantes ayant une utilité similaire ?
- Quelles stratégies et mesures permettent de réduire l'impact écologique lié à l'utilisation et à l'élimination des produits et services ?
- Comment la cohérence, l'efficacité et la suffisance sont-elles ancrées dans le modèle d'entreprise ?
- Par quelles stratégies et mesures la consommation durable est-elle encouragée jusqu'à une utilisation suffisante des produits et services ?
- Comment l'utilisation durable est-elle encouragée dans la communication avec les clients ?

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Des projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'il n'y a pas d'acceptation consciente d'un impact écologique disproportionné ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Le modèle commercial et le portefeuille de produits sont optimisés en termes d'impact écologique. La promotion d'une consommation modérée fait partie intégrante du modèle d'entreprise et des relations avec les clients.

Expérimenté (3)

Il existe une stratégie claire et compréhensible pour optimiser le portefeuille de produits ou le modèle commercial en termes d'impact écologique et de consommation modérée. Des mesures de grande envergure sont mises en œuvre pour réduire l'impact écologique. Les produits et services ont systématiquement un impact écologique inférieur à celui d'alternatives comparables. La communication de l'entreprise vise à promouvoir activement l'utilisation

modérée et à fournir aux consommateurs des informations complètes sur l'impact écologique des produits et services.

Avancé (2)

L'entreprise dispose de données sur l'impact écologique. Il existe une stratégie et des mesures identifiables concernant l'ensemble du portefeuille. La plupart des produits et services ont un impact écologique par unité d'utilité inférieur à celui d'alternatives comparables. Des informations standard sur l'impact écologique de tous les produits et services sont mises à la disposition des clients, la sensibilisation à une utilisation modérée est encouragée.

Premières étapes (1)

L'entreprise dispose de premières données sur l'impact écologique et prévoit des mesures pour réduire l'impact écologique ou promouvoir l'utilisation modérée. Les premières informations sur l'impact écologique des produits et des services sont mises à la disposition des clients et des consommateurs dans le but de les sensibiliser à une utilisation modérée.

Ligne de base (0)

L'entreprise ne se préoccupe pas des impacts écologiques négatifs ou de l'utilisation modérée, mais elle n'accepte pas non plus délibérément des impacts écologiques disproportionnés. L'entreprise respecte les obligations légales et n'induit pas en erreur dans sa communication.

d) Participation des clients et transparence des produits

Une entreprise durable ...

- favorise le contact direct avec ses clients et les implique dans le développement des produits.
- utilise le dialogue avec les clients pour rendre les produits et les services plus durables et pour soutenir une utilisation modérée (suffisance).
- crée une transparence et une traçabilité complètes des produits dans la chaîne d'approvisionnement.

Questions du rapport

- Quelles possibilités concrètes de participation sont accordées aux clients et comment sont-elles communiquées ?
- Les idées des clients pour l'amélioration socio-écologique des produits et des services sont-elles prises en compte ?
- Quelles informations sur les produits sont accessibles au public (composants, chaîne de création de valeur, informations écologiques pertinentes, détermination des prix) ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Nombre d'innovations de produits et de services avec amélioration socio-environnementale créées grâce à la participation des clients.
- Part des produits dont les ingrédients sont publiés (en % du chiffre d'affaires).
- Part des produits et services avec des éléments de prix publiés (en % du chiffre d'affaires).

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer que les produits ne contiennent pas de substances nocives pour les clients et l'environnement et qu'ils n'ont pas d'effets secondaires nocifs lorsqu'ils sont utilisés conformément à leur destination ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Il existe un comité consultatif des clients ou des formes institutionnalisées similaires de dialogue et de codécision. Le feedback constructif est presque toujours mis en œuvre. Il y a un développement commun de produits et de services durables. Il y a un étiquetage complet des produits et une répartition en pourcentage de tous les éléments du prix.

Expérimenté (3)

Une forme institutionnalisée, ouverte et transparente de participation des clients est mise en place. Le feedback constructif est en grande partie mis en œuvre. Les clients sont informés en détail sur les ingrédients et les risques des produits. L'origine et les éléments de prix sont en grande partie publiés pour les produits et les processus.

Avancé (2)

Le feedback et les souhaits des clients sont systématiquement pris en compte et souvent mis en œuvre. Les étapes de la chaîne de création de valeur sont en partie accessibles au public. Les éléments de prix sont partiellement publiés.

Premiers pas (1)

Le feedback des clients est parfois recherché. Une vue d'ensemble interne de la chaîne de création de valeur est partiellement disponible. Un concept de publication des éléments de prix existe.

Ligne de base (0)

Aucune possibilité de participation, traitement réactif des réactions des clients. Respect des obligations légales de déclaration.

(3) Propriétaires, partenaires financiers et investissements

a) Attitude éthique dans la gestion des ressources financières

Une entreprise durable ...

- Pilote sa stratégie et sa gestion financière selon des principes éthiques critiques.
- élabore une structure de financement qui garantisse cette orientation éthique.
- s'efforce d'augmenter constamment la part de ses fonds propres et de les compléter par des fonds provenant de partenaires qui s'intéressent également à l'indépendance et à l'autodétermination de l'entreprise.

Questions du rapport

- Quelles sont les différentes possibilités d'obtention de fonds propres qui ont été envisagées ?
- Quelles formes et quelles proportions de financement par des parties prenantes et/ou par des banques éthiques ont pu être mises en œuvre ?
- Comment les crédits conventionnels peuvent-ils être remplacés et les risques financiers réduits ?

- Comment évaluer les partenaires financiers en termes d'orientation éthique et durable ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Pourcentage de fonds propres
- Part moyenne de fonds propres dans le secteur
- Financement externe, classé par type de financement (données en milliers de CHF et en % du capital externe)
- Délais de paiement moyens des créances et dettes résultant de livraisons et de prestations
- Fonds de roulement (Stocks + créances et dettes résultant de livraisons et de prestations) par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

La part de fonds propres est exemplaire dans le secteur. Financement très majoritairement solidaire via des groupes de contact et/ou un crédit d'une banque éthique jusqu'au remplacement complet des crédits conventionnels. Les partenaires financiers* sont exclusivement des prestataires de services financiers éthiques et durables*.

Expérimenté (3)

La part de fonds propres dépasse considérablement la moyenne de la branche. Une part importante est financée solidairement par des groupes de contact et/ou par un crédit d'une banque éthique et le remplacement progressif des crédits conventionnels. Les partenaires financiers sont pour la plupart spécialisés dans les services financiers éthiques et durables.

Avancé (2)

La part de fonds propres atteint le niveau habituel dans le secteur. Mise en œuvre continue du financement solidaire par le biais de groupes de contact et/ou par un crédit d'une banque éthique et remplacement des crédits conventionnels. Les partenaires financiers ont atteint une large palette de produits financiers éthiques et durables, sont engagés au niveau régional et ne sont pas impliqués dans des projets critiques.

Premières étapes (1)

Des objectifs prévisionnels pour atteindre une part de fonds propres suffisante pour couvrir les risques ont été élaborés. Un financement solidaire par le biais de groupes de contact et/ou d'un crédit auprès d'une banque éthique est préparé. Les partenaires financiers* ont leurs propres produits financiers éthiques et durables, sont engagés au niveau régional et ne sont pas impliqués dans des projets critiques.

Ligne de base (0)

Le capital de base ou le capital social défini est versé ou apporté, et la part de fonds propres répond aux exigences légales minimales. La durée de remboursement de la dette s'oriente vers la durée d'amortissement des objets de financement. Les partenaires financiers présentent ouvertement les risques liés aux produits/services proposés ou demandés.

b) Attitude sociale dans l'utilisation des ressources financières

Une entreprise durable ...

- a des propriétaires qui donnent la priorité au développement de l'entreprise plutôt qu'à la réalisation de leurs propres revenus financiers.
- a des propriétaires qui ont des exigences modérées en matière de revenus du capital et qui évitent dans tous les cas de distribuer des dividendes au détriment d'un nouvel endettement.

Questions du rapport

- Quelles dépenses d'avenir nécessaires ont pu être déterminées et dans quelle mesure leur couverture et la prévoyance de risques supplémentaires sont-elles possibles ?
- Quelles sont les exigences des propriétaires en matière de revenus du capital et comment se justifient-elles ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Excédent d'exploitation l'activité (en milliers de CHF).
- Total des besoins de dépenses futures (en milliers de CHF).
- Dépenses stratégiques effectuées en milliers de CHF
- Entrées d'immobilisation (en milliers de CHF).
- Ajout à la réserve (en milliers de CHF).
- Dividendes distribués (en milliers de CHF, en % du capital social).

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer que la répartition des fonds est équitable malgré une situation bénéficiaire stable ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Distribution limitée des revenus du capital sans contracter de nouvelles dettes avant d'avoir couvert au moins 90 % des besoins actualisés en dépenses d'avenir.

Expérimenté (3)

Distribution limitée des revenus du capital sans contracter de nouvelles dettes avant d'avoir couvert au moins 80 % des besoins actualisés en dépenses futures.

Avancé (2)

Distribution limitée des revenus du capital sans contracter de nouvelles dettes jusqu'à ce qu'au moins 70 % des besoins actualisés en dépenses futures soient couverts.

Premières étapes (1)

Établir une liste des dépenses nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise. Distribution limitée des revenus du capital sans contracter de nouvelles dettes jusqu'à ce qu'au moins 60 % des besoins en dépenses futures soient couverts.

Ligne de base (0)

Distribution des revenus du capital exclusivement à partir des bénéfices effectivement réalisés et sans contracter de nouveaux emprunts.

c) Investissements socio-écologiques et utilisation des fonds

Une entreprise durable ...

- intègre régulièrement dans ses décisions d'investissement le contrôle de la réduction constante de l'empreinte écologique.
- veille également à l'impact socio-écologique des investissements dans le patrimoine immatériel et les placements financiers.
- investit les moyens financiers excédentaires, à l'exception d'une réserve de liquidités, dans des projets socio-écologiques.

Questions du rapport

- Quels investissements dans les installations propres présentent un potentiel d'amélioration écologique ?
- Quels sont les moyens nécessaires à la réalisation et quels sont les programmes de soutien qui peuvent être utilisés ?
- Quels investissements ont été / seront réalisés concrètement ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Plan d'investissement, incluant les besoins d'assainissement écologique (en milliers de CHF)
- Réalisation des investissements écologiques (en milliers de CHF et % des besoins)
- Projets financés (en milliers de CHF, % des placements)

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer que son modèle commercial ne repose pas sur des ressources écologiquement douteuses ou qu'elle poursuit au moins une stratégie d'abandon à moyen terme ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Jusqu'à 100 % des besoins de rénovation actualisés ont été réalisés. 100 % des nouveaux investissements entraînent une nette amélioration de l'impact social/écologique au sein de l'entreprise. Investissement exclusif dans des projets éthiques/durables/sociaux/écologiques avec des exigences de rendement réduites et une influence orientée vers l'intérêt général.

Expérimenté (3)

Jusqu'à 60 % des besoins de rénovation actualisés ont été réalisés. Au moins 80 % des nouveaux investissements entraînent une nette amélioration de l'impact socio-écologique au sein de l'entreprise et un investissement exclusif dans des projets éthiques/durables/sociaux/écologiques.

Avancé (2)

Jusqu'à 30 % des besoins de rénovation actualisés ont été réalisés. Au moins 60 % des nouveaux investissements entraînent une nette amélioration de l'impact social/écologique dans l'entreprise et investissement majoritaire dans des projets éthiques/durables/sociaux/écologiques.

Premières étapes (1)

Les besoins d'assainissement et les potentiels d'amélioration réalisables par des investissements de renouvellement ont été déterminés pour les actifs immobilisés existants, les

besoins d'investissement ont été estimés et un placement dans des projets éthiques, durables et socio-écologiques a été partiellement effectué.

Ligne de base (0)

L'entreprise satisfait entièrement à toutes les prescriptions sectorielles, d'implantation ou de comportement liées à l'environnement selon le permis d'exploitation. Mix d'investissement conventionnel sans produits financiers spéculatifs.

d) Propriété et codécision

Une entreprise durable ...

- permet aux parties prenantes de participer aux décisions en offrant la meilleure transparence possible sur les activités de l'entreprise et les objectifs prévus.
- En tant qu'organisation apprenante, elle développe en permanence des processus de décision communs.

Questions de rapport

- Qui sont les propriétaires, de quelles parts disposent-ils, quels sont les droits, les devoirs et les responsabilités qui en découlent ?
- Quelle forme de codécision et de participation à la propriété a pu être trouvée ?
- Comment les bases de décision transparentes sont-elles assurées pour tous les propriétaires et comment la nouvelle communauté est-elle préparée à ces tâches ?
- Comment la structure de propriété a-t-elle évolué au cours des dernières années et comment les changements sont-ils garantis ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Comment se répartit le capital propre en pourcentage (structure du capital propre en %, respectivement de 0 à 100%) :
 - a) entrepreneurs, b) cadres, c) collaborateurs, d) clients, e) fournisseurs, f) autres environnements et g) investisseurs en capital non associés.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'il n'y a pas eu d'OPA hostile ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Tous les propriétaires font partie d'un groupe de contact actif, les collaborateurs disposant de la majorité des parts de propriété et des droits de vote. Parallèlement, les droits de vote de certaines personnes et de groupes définis sont limités par contrat de telle sorte qu'ils ne permettent pas de dominer l'entreprise à eux seuls. La structure existante des propriétaires est garantie tout en étant dynamique et flexible.

Expérience (3)

Il existe au moins trois ans de pratique avec la forme juridique choisie. L'élargissement et l'extension de la propriété par plus de personnes, plus de parts, plus de groupes de contact sont activement encouragés. L'augmentation de la propriété est une tendance reconnaissable. Tous les propriétaires sont formés de manière approfondie à leur rôle.

Avancé (2)

Une première extension de la propriété aux collaborateurs a eu lieu sur la base d'une forme juridique qui permet une participation simple des groupes de contact. La codécision en matière de propriété est étendue aux représentants du personnel sous une forme appropriée. Toutes les personnes concernées disposent de bases complètes pour prendre leurs décisions. Des formations communes sur les rôles de direction et de propriétaire sont organisées.

Premières étapes (1)

Des concepts concrets de codécision et des formes juridiques appropriées possibles pour le transfert de propriété et la réglementation de la responsabilité sont élaborés.

Ligne de base (0)

Structure de propriété existante composée des fondateurs et/ou de leurs successeurs.

(4) Chaîne d'approvisionnement

a) Dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement

Une entreprise durable ...

- achète des produits et des services fabriqués dans des conditions respectueuses de la dignité humaine.
- est attentive aux risques dans la chaîne d'approvisionnement où la violation de la dignité humaine est fréquente.
- s'engage activement pour un comportement plus respectueux de la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement.

Questions du rapport

- Quels produits/services sont achetés ? Selon quels critères les fournisseurs sont-ils sélectionnés ?
- Comment les risques sociaux sont-ils contrôlés ou évalués dans la chaîne d'approvisionnement ?
- De quels certificats disposent les produits achetés ?
- Existe-t-il des conditions d'achat dans lesquelles des exigences de durabilité sont posées ? Et si oui, quelles sont ces exigences et comment sont-elles abordées avec les fournisseurs ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Part des produits/services achetés par rapport au volume d'achat total sous forme de tableau
- Part des produits/services achetés qui ont été fabriqués dans des conditions de travail équitables.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer que la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas violée chez les principaux fournisseurs ?

- Quelles sont les mesures prises par l'entreprise pour exiger et promouvoir des relations équitables et solidaires entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ?
- Comment l'entreprise contrôle-t-elle et sanctionne-t-elle les éventuels risques et irrégularités ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Part des fournisseurs avec lesquels un traitement équitable et solidaire des groupes d'intérêts a été abordé ou qui ont été sélectionnés sur cette base.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Des projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer que la solidarité et l'équité ne sont pas violées dans la chaîne d'approvisionnement et que le pouvoir de marché n'est pas exploité par les principaux fournisseurs ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Dans sa sphère d'influence, l'entreprise agit de manière positive en proposant des solutions innovantes pour garantir des relations équitables et solidaires entre toutes les parties prenantes. Tous les fournisseurs ont été sélectionnés sur la base d'un traitement équitable et solidaire avec leurs parties prenantes.

Expérimenté (3)

La chaîne d'approvisionnement est régulièrement contrôlée afin d'identifier les risques et les dysfonctionnements et, le cas échéant, des mesures et/ou des sanctions sont immédiatement mises en œuvre. Des mesures de grande envergure sont mises en œuvre pour influencer positivement un comportement équitable et solidaire de toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Avancé (2)

La chaîne d'approvisionnement est contrôlée activement et systématiquement afin d'identifier les risques et les dysfonctionnements. Les premières mesures visant à influencer positivement les relations équitables et solidaires entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont mises en œuvre.

Premières étapes (1)

L'entreprise se procure les premières informations sur les risques et les abus en matière de solidarité et d'équité le long de la chaîne d'approvisionnement.

Ligne de base (0)

Les dispositions légales sont respectées. L'entreprise ne s'occupe pas explicitement de la solidarité et de l'équité dans la chaîne d'approvisionnement et n'utilise pas son pouvoir de marché.

c) Durabilité environnementale dans la chaîne d'approvisionnement

Une entreprise durable ...

- évalue le cycle de vie ou la chaîne d'approvisionnement des produits et des services en fonction de leur impact écologique négatif.
- choisit les alternatives d'achat les plus respectueuses de l'environnement.
- renonce autant que possible aux produits et services ayant un impact environnemental très élevé.

Questions du rapport

- Selon quels critères les matières premières, les produits et les services sont-ils sélectionnés ?
- Comment les risques écologiques sont-ils évalués dans la chaîne d'approvisionnement ?
- Quels critères écologiques sont pris en compte lors de la sélection des produits et des fournisseurs ?
- Quelles sont les différences avec les concurrents en matière d'achats écologiques ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Part des produits/services achetés qui sont des alternatives écologiques de plus grande valeur.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle n'achète pas de produits/services dont l'impact sur l'environnement est particulièrement élevé dans la chaîne d'approvisionnement ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

La gestion écologique des achats fait partie de l'identité et du positionnement de l'entreprise. Les processus d'approvisionnement écologique et de réduction des risques écologiques des produits achetés sont mis en œuvre de manière innovante.

Expérimenté (3)

Des directives d'achat complètes sur la manière dont les produits achetés sont évalués et sélectionnés selon des critères écologiques sont élaborées. Presque tous les fournisseurs importants respectent des normes écologiques supérieures à la moyenne.

Avancé (2)

Les premières mesures visant à réduire les risques/impacts écologiques des produits/services achetés sont mises en œuvre et une réflexion est menée sur la réduction de la consommation de produits nocifs pour l'environnement.

Premières étapes (1)

Les risques/impacts écologiques des produits/services achetés sont examinés et des alternatives de meilleure qualité écologique sont recherchées. Les premiers critères d'exclusion dans les achats sont respectés.

Ligne de base (0)

Les dispositions légales sont respectées. En outre, il n'y a pas d'évaluation des fournisseurs en fonction de leur impact écologique.

d) Transparence et codécision dans la chaîne d'approvisionnement

Une entreprise durable ...

- reconnaît sa coresponsabilité en matière de transparence et de prise de décision commune dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et organise son action entrepreneuriale en conséquence.

Questions du rapport

- Par quelles mesures l'entreprise exige-t-elle et encourage-t-elle une relation transparente et participative entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ?
- Comment l'entreprise contrôle-t-elle et sanctionne-t-elle d'éventuels dysfonctionnements et abus à cet égard ?

Indicateurs obligatoires (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Proportion de fournisseurs avec lesquels un traitement transparent et participatif des groupes d'intérêts a été abordé ou qui ont été sélectionnés sur cette base.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Dans sa sphère d'influence, l'entreprise agit de manière positive pour garantir des relations transparentes et participatives entre toutes les parties prenantes en proposant des solutions innovantes. Tous les fournisseurs ont été sélectionnés sur la base d'une approche transparente et participative avec leurs parties prenantes.

Expérimenté (3)

La chaîne d'approvisionnement est régulièrement contrôlée afin d'identifier les risques et les dysfonctionnements et, le cas échéant, des mesures et/ou des sanctions sont immédiatement mises en œuvre. Des mesures de grande envergure sont mises en œuvre pour influencer positivement un comportement transparent et participatif de toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Avancé (2)

La chaîne d'approvisionnement est contrôlée activement et systématiquement pour détecter les risques et les dysfonctionnements. Les premières mesures visant à influencer positivement une approche transparente et participative de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont mises en œuvre.

Premières étapes (1)

L'entreprise se procure les premières informations sur les risques et les dysfonctionnements en matière de transparence et de codécision le long de la chaîne d'approvisionnement.

Ligne de base (0)

Les dispositions légales sont respectées. L'entreprise ne s'occupe pas explicitement de la transparence et de la codécision dans la chaîne d'approvisionnement et n'exploite pas son pouvoir de marché.

(5) Environnement social

a) Sens et impact social des produits et services

Une entreprise durable ...

- contribue par son offre à une vie saine et favorise par ses produits et services la santé ou le développement personnel des personnes et de la communauté.
- renonce aux produits et services présentant des risques sociaux, écologiques et sanitaires.

Questions de rapport

- Sous quelle forme nos produits/services servent-ils au développement personnel des personnes ou à la santé ?
- Quels problèmes sociaux/écologiques (régionaux ou globaux) sont résolus ou atténués par nos produits/services ? (Orientation vers les objectifs de développement de l'ONU / ODD)

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

Contributions aux ODD pertinents. Les quatre ODD encadrés en rouge sont en général pertinents dans tous les cas.



Les questions pertinentes sont celles de la brochure sur les ODD de l'EBC.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Projets concrets d'amélioration ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

Une grande partie des produits/services résout des problèmes sociaux essentiels selon les objectifs de développement de l'ONU. L'entreprise a mis en œuvre des solutions innovantes et visionnaires pour relever les plus grands défis de l'humanité.

Expérimenté (3)

Une grande partie des produits/services sert en outre au développement de la communauté ou à la diversité de la biosphère. Les connaissances et les attitudes des personnes (y compris des non-clients*) changent grâce aux activités de l'entreprise, une prise de conscience des problèmes liés aux défis sociaux se développe, par ex. réparer au lieu d'acheter du neuf.

Avancé (2)

Une grande partie des produits/services sert en outre au développement sain des personnes. Les informations sur les possibilités (de solutions) sociales atteignent des personnes qui vont au-delà des propres clients.

Premiers pas (1)

Les produits/services répondent majoritairement aux besoins de base pour une vie suffisante ou bonne. Une réflexion concrète sur les graves problèmes sociaux et écologiques du secteur a lieu.

Ligne de base (0)

Tous les produits/services servent plus au statut qu'aux besoins de base. Pas encore de réflexion concrète sur l'impact social des produits/services.

b) Contribution à la communauté

Une entreprise durable ...

- n'utilise les aides des pouvoirs publics que dans la mesure où elles servent au développement de l'entreprise et augmentent ainsi à moyen terme la création de valeur dans la région concernée.
- utilise ses compétences et ressources spécifiques pour renforcer les initiatives de la société civile au sein de la communauté, au-delà de ses propres intérêts.
- utilise ses contacts avec l'administration et les décideurs politiques pour servir la communauté et non pas pour soutenir en premier lieu des intérêts personnels. De plus, elle rend publics ces contacts et ces flux financiers.
- dispose de mesures structurelles pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale illégitime en interne et auprès de ses partenaires commerciaux directs.

Questions du rapport

- Quelle est la contribution matérielle directe de l'entreprise à la protection des collectivités publiques (par exemple sous forme d'impôts sur les bénéfices, de taxes liées à la masse salariale et de cotisations de sécurité sociale) ? Quelles aides matérielles directes (p. ex. aides, subventions) l'entreprise reçoit-elle d'autre part ?
- Combien d'argent, de ressources et de travail concret sont consacrés à l'engagement volontaire de l'entreprise dans la société ? Quel est le bénéfice personnel de l'entreprise de ces activités ?
- Quels changements durables les activités volontaires de l'entreprise entraînent-elles ?
- Comment l'entreprise s'assure-t-elle que l'évasion fiscale illégitime ou la corruption et le lobbying négatif ne sont pas favorisés ou empêchés ?

Indicateurs mesurables (*il n'est pas nécessaire de répondre au test initial*)

- Valeur monétaire des prestations volontaires en faveur de la communauté moins la part des avantages commerciaux de ces prestations (en pourcentage du chiffre d'affaires ou du temps de travail annuel total)

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Des projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'il n'y a pas de pratiques servant à l'évasion fiscale illégitime ou qui soustraient sciemment le bénéfice de l'entreprise à une imposition correcte et donc au bien commun ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle ne met pas en œuvre des pratiques favorisant la corruption et que toutes ses activités de lobbying ont été rendues publiques ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

L'entreprise apporte une contribution supérieure à la moyenne. Des solutions innovantes sont trouvées pour apporter une contribution accrue à la communauté par le biais de sa propre activité économique. Les prestations volontaires atteignent un niveau très élevé et il existe des effets positifs prouvés et durables dans de nombreux domaines.

Expérimenté (3)

L'entreprise apporte une contribution comparable à celle des salariés par le biais des impôts et des cotisations sociales. Des prestations volontaires importantes sont fournies dans plusieurs domaines et sur une longue période. Il existe des preuves de l'impact.

Avancé (2)

La volonté fondamentale de contribuer à la collectivité par le biais des impôts et des taxes est clairement reconnaissable dans l'entreprise. L'entreprise prend des mesures concrètes pour apporter une contribution appropriée. Les prestations volontaires se font dans une mesure accrue et uniquement en cas de rapports de cause à effet plausibles. Les premières formes de contrôle de l'impact sont en place.

Premières étapes (1)

L'entreprise est consciente de ses contributions à la communauté et les rend publiques. Des prestations volontaires mineures et ponctuelles sont fournies sans évaluation de l'impact.

Ligne de base (0)

Les impôts et les taxes sont payés correctement. L'optimisation fiscale n'a lieu que dans un cadre légitime. L'obtention de subventions n'a lieu que dans la perspective d'une possibilité de remboursement ultérieur (par exemple via de futures prestations fiscales), et non pour améliorer le bénéfice de l'entreprise. En outre, il n'y a pas de prestations volontaires à la collectivité.

c) Réduction de l'impact écologique

Une entreprise durable ...

- présente le cycle de vie de ses produits et services au sein de l'entreprise et recense et documente les impacts environnementaux correspondants.
- se préoccupe activement des impacts écologiques de l'activité de l'entreprise.
- réduit continuellement les effets écologiques négatifs et conçoit ses procédés et processus de manière à ce qu'ils soient peu polluants, respectueux des ressources et économiques.
- communique ses connaissances et ses progrès au sein de la branche et à d'autres groupes intéressés.

Questions de rapport

- Existe-t-il un système de gestion environnementale et/ou une certification ISO 14001 ?
- Quel est l'impact environnemental négatif des processus de fabrication et de travail de l'entreprise en termes d'émissions, de bruit, de déchets, de biens de consommation et de consommation d'énergie, d'eau et d'électricité ?

- Quelles données relatives aux principaux impacts environnementaux (comptes environnementaux) sont collectées et publiées ?
- Comment les données environnementales sont-elles publiées ?

Indicateurs mesurables (il n'est pas nécessaire de répondre au test initial)

Les comptes environnementaux pertinents doivent être établis en fonction du domaine d'activité de l'entreprise :

Compte environnemental	Mesuré en
1) Émissions de gaz à effet de serre	kg
2) Transports (et son équivalent en CO2)	km bzw. kg
3) Consommation d'essence (et son équivalent en CO2)	Liter bzw. kg
4) Consommation d'électricité (et son équivalent en CO2)	kWh bzw. kg
5) Consommation de gaz (et son équivalent en CO2)	in kWh bzw. kg
6) Énergie de chauffage (par rapport à la température moyenne correspondante)	kWh/°C
7) Consommation d'eau potable et d'eau de pluie	m3
8) Consommation de produits chimiques (toxiques, non toxiques)	kg
9) Consommation de papier	kg
10) Utilisation d'autres consommables	kg
11) Utilisation de la lumière artificielle en lumens	kWh
12) Émissions de polluants	kg

CO2-Rechner		myclimate CO2-Rechner		
Werte in Spalte E eingeben		https://co2.myclimate.org/de/offset_further_emissions		
		Verbrauch	CO2 in kg/a	CO2 kg/Einh.
Heizung				
Heizöl in Litern	l	0	0	3,19
Erdgas in m3	m3	0	0	2,82
Fernwärme in kWh	kWh	0	0	0,13
Stromverbrauch				
Stromverbrauch in kWh	kWh	0	0	0,15 Schweiz
- ökostrom	kWh	0	0	0,01
Mobilität				
Fahrten mit dem Kleinwagen	km	0	0	0,20 5l Benzin
Fahrten PkW ab Golfklasse	km	0	0	0,29 8l Benzin
Fahrten mit dem Bus	km	0	0	0,10
Fahrten U-/S- o. Strassenbahn	km	0	0	0,08
Fahrten Zug (ICE, IC, EC, ...)	km	0	0	0,02
Inlandsflüge (bis 800 km)	km	0	0	0,25 Economy
Mittelstreckenflüge (bis 2000 km)	km	0	0	0,20 Economy
Langstreckenflüge (> 2000 km)	km	0	0	0,19 Economy
Sonstige				
Übernachtungen (Geschäftsreisen)	Anz.	0	0	18,69
Neue Computer u. Bildschirme	Anz.	0	0	336,40
Papierverbrauch	kg	0	0	1,48
Drucksachen	kg	0	0	3,10
Abfall	kg	0	0	0,51
Abfall Plastik	kg	0	0	5,23
Abfall Elektronik	kg	0	0	66,57
Events	hängt von der Anz. der Teilnehmer, Anreise, Verpflegung ,etc. ab			
			0	

Les valeurs mesurées doivent être rapportées en fonction de paramètres pertinents pour l'entreprise. (par ex. kg de CO2 par collaborateur ou par rapport au chiffre d'affaires). Ces rapports peuvent ensuite être utilisés pour vérifier si l'objectif de "réduction" est atteint.

Possibilités d'amélioration identifiées ?
Projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle n'enfreint pas les règles environnementales ou qu'elle n'exerce pas une pression excessive sur l'environnement ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

L'entreprise publie des données pour les comptes environnementaux et entre en coopération avec d'autres entreprises du secteur avec les résultats.

Expérimenté (3)

L'entreprise détermine en outre des données pour tous les comptes environnementaux et a des stratégies de réduction ou de substitution à long terme et efficaces.

Avancé (2)

L'entreprise connaît son utilisation des ressources et ses émissions ainsi que son empreinte écologique, recueille des chiffres clés pour les principaux comptes environnementaux et dispose de stratégies d'optimisation.

Premières étapes (1)

L'entreprise prend les premières mesures pour identifier ses principaux impacts écologiques.

Ligne de base (0)

L'entreprise connaît les impacts environnementaux, mais ne dispose pas de chiffres clés et n'a pas pris de mesures.

d) Transparence et codécision sociale

Une entreprise durable ...

- assure la transparence sur les actions de l'organisation et sur les événements qui présentent un intérêt légitime pour le public.
- donne à toute personne concernée le droit et la possibilité d'émettre des objections, de demander des informations et des arguments publics sur les actions de l'entreprise et d'entamer un dialogue.
- mène un dialogue actif avec les groupes concernés, y compris les organisations à but non lucratif qui représentent les intérêts des groupes concernés qui ne peuvent pas s'opposer eux-mêmes (générations futures, nature, animaux, paysage).
- prend en compte les intérêts légitimes de ces groupes dans les décisions d'entreprise.
- défend les valeurs de transparence et de participation comme base d'une société éclairée, démocratique, ouverte et pluraliste.

Questions du rapport

- Quelles informations importantes ou critiques sont collectées pour les groupes d'intérêt de la société et sous quelle forme sont-elles rapportées (volume et profondeur, type de publication, accessibilité au public) ?

- Comment les citoyens peuvent-ils engager un dialogue et les groupes sociaux concernés représenter des intérêts légitimes vis-à-vis de l'entreprise ?
- Comment les résultats du dialogue sont-ils documentés et comment sont-ils pris en compte dans la prise de décision ?

Indicateurs mesurables

- Publication d'un rapport d'activité, d'un rapport environnemental ou de développement durable ou d'un rapport social équivalent.

Possibilités d'amélioration identifiées ?

Des projets concrets d'amélioration ?

L'entreprise peut-elle confirmer qu'elle ne diffuse pas de fausses informations sur l'entreprise ou sur des phénomènes de société ?

Niveaux d'évaluation (4 à 0)

Exemplaire (4)

En plus des rapports : identification active et publication de tous les aspects critiques, accès direct et facile pour le public, publication du rapport d'audit. Il existe une infrastructure institutionnalisée de dialogue et d'échange ouvert d'arguments. Les décisions sont en principe prises sur la base des meilleurs arguments.

Expérimenté (3)

Rapport complet sur l'intérêt général ou rapport social équivalent, audit externe indépendant supplémentaire. Pour tous les projets importants, les groupes de contact pertinents sont activement impliqués et les arguments échangés. Documentation complète et facilement accessible.

Avancé (2)

Rapport sociétal simple en ligne ou dans d'autres publications facilement accessibles ; publication des valeurs de l'entreprise. Pour certains projets pertinents, les parties prenantes concernées sont activement impliquées et des arguments sont échangés. Documentation suffisante et facilement accessible.

Premières étapes (1)

Développer une attitude qui considère l'ouverture et la transparence comme la base de la confiance, de la communication et de la responsabilité partagée ; premières analyses et planification concrète d'un rapport transparent, honnête et basé sur des faits. Les citoyens et les organisations des groupes concernés peuvent entamer un dialogue. Les résultats sont documentés.

Ligne de base (0)

Pas d'éléments de rapports sociaux en ligne ou dans d'autres publications facilement disponibles. Pas de participation des parties prenantes de la société.

###

Résultat / Evaluation

Ce résultat de l'addition/soustraction de tous les points est une boussole approximative pour votre durabilité et votre orientation vers le bien commun. En même temps, ce test initial invite à poursuivre l'étude de la matière. À la fin de chaque série de points, il y a une recommandation pour l'étape suivante.

Moins de zéro et **0 point**

Ligne de base : pratique exigée par la loi ou habituelle dans le secteur. Les risques de durabilité ne sont pas évidents.

Vous êtes au bon endroit. Il est très important pour l'avenir de votre entreprise de se pencher sur les questions de gestion éthique.

Quels sont les thèmes pour lesquels des améliorations sont les plus urgentes dans l'intérêt des partenaires de la création de valeur* et les plus importantes pour l'entreprise ? Le cahier de travail du bilan d'intérêt général donne une impulsion précieuse pour l'amélioration.

1-20 points

premiers pas : bonne volonté, sont bien informés, ont identifié des thèmes et s'en occupent, des mesures sont réfléchies

Votre entreprise se préoccupe des aspects d'intérêt général et va donc déjà au-delà des normes minimales légales. Toutefois, il existe encore un potentiel de développement très élevé en matière d'intérêt général et de durabilité.

Vous pourriez commencer par rédiger un rapport interne sur l'intérêt général, qui ne serait pas publié dans un premier temps. Cela peut aider à déterminer le statu quo de manière plus détaillée et, sur cette base, à fixer des objectifs et des mesures pour l'année suivante.

21-40 points

Avancé : les premières mesures de durabilité et d'intérêt général sont mises en œuvre.

Votre entreprise aborde déjà de manière visible certains des thèmes importants qui sont déterminants pour une pratique durable et orientée vers l'intérêt général. Pour obtenir une meilleure vue d'ensemble, vous pourriez à présent établir un bilan compact, qui permet une réflexion plus détaillée tout en prenant moins de temps qu'un bilan d'intérêt général complet.

41-60 points

Expérimenté : de bons résultats ont déjà été obtenus dans les différents critères, qui sont évalués, d'autres mesures sont mises en œuvre.

Votre entreprise est clairement orientée vers la durabilité et accorde une plus grande importance à la gestion sociale et environnementale. Il se peut qu'il manque encore une approche à l'échelle de l'entreprise, basée sur une mise en œuvre cohérente. Si possible, rédigez un rapport d'intérêt général et, si ce n'est pas encore le cas, prenez contact avec des entreprises qui partagent vos idées afin d'apprendre ensemble à être plus efficaces. Un rapport d'intérêt général permet d'obtenir une ventilation détaillée de votre situation actuelle et vous aide à définir les domaines présentant un potentiel de développement et à aborder de manière stratégique les améliorations futures.

61-80 points

Exemplaire : des approches innovantes ont été mises en œuvre dans les domaines de la durabilité et de l'intérêt général. L'entreprise est une source d'idées et un modèle dans son secteur.

Votre entreprise est déjà exemplaire en ce qui concerne la plupart des critères et objectifs de l'économie du bien commun. Il est probable que vous soyez déjà une entreprise d'ECO ou que vous soyez depuis des années le leader du secteur dans le domaine de la durabilité ou du social business. En tant que précurseur* et pionnier*, vous êtes un modèle pour vos collaborateurs et inspirez d'autres entreprises intéressées par l'éthique. Nous vous invitons à rédiger un rapport d'intérêt général et à partager votre expérience !

Remarque : si vous n'obtenez pas plus de 0 point pour les thèmes écologiques (A3, B3, C3, D3 et E3), nous vous recommandons d'établir l'empreinte carbone et les mesures de réduction possibles dans le cadre d'un bilan environnemental.

Kommentiert [cb1]: The subject is missing in the German version too. Who should do all this? The management, the owners, the employees,...